

Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

VOL III.

MONTREAL, 27 JANVIER, 1846.

No. 6.

Variétés.

LE VIEUX FAUTEUIL.

Un vieillard presque octogénaire demeurait depuis longues années dans une maison qui lui avait appartenu autrefois, et dans laquelle il s'était réservé, en la vendant, une chétive mansarde. C'était un ancien tapissier, et, à ce titre, il aurait pu facilement être admis dans l'admirable hospice fondé à Saint-Mandé sous l'invocation de Saint-Michel par un ancien tapissier, et destiné exclusivement aux vieillards de cette profession. Mais aucune sollicitation n'avait pu le décider à quitter sa mansarde d'où la vue plonge sur la cour de l'admirable institution des sourds-muets. Il ne recevait d'autres visites que celles de deux vieillards, ses neveux, qui, bien que peu favorisés eux-mêmes des dons de la fortune, lui faisaient une petite pension.

« Mes enfans, leur disait-il quelquefois (et ils ont tous deux plus de soixante ans), Dieu, soyez-en sûrs, vous rendra le bien que vous me faites; grâce à vous, je puis continuer à vivre sous ce toit, d'où je vois la maison fondée par M. l'Abbé de l'Épée, qui fut autrefois mon protecteur. Je mourrai bientôt, et je ne vous laisserai que, bien peu de chose; mais, je vous en supplie, ne vendez pas le vieux fauteuil où vous me voyez assis, et que je n'ai presque pas quitté depuis cinquante ans. C'est un vieil ami auquel j'ai dû la conservation de mes jours ou 10 août 1792. J'avais alors l'honneur de travailler pour le tapissier du roi, et j'achevais quelques changements aux tentures du cabinet de Marie-Antoinette, lorsque les Marseillais et les insurgés du faubourg Saint-Antoine engagèrent combat avec les Suisses. Le château étant pris, j'aurais été infailliblement égorgé si le danger ne m'eût donné l'idée d'un stratagème que le succès justifia. Je déchirai les deux basques de mon habit de manière à n'en faire une carmagnole, je me noircis les mains et le visage à l'aide d'un peu de saie que je trouvais dans la cheminée, ce qui me donnait parfaitement l'air d'un combattant; puis, comme le pillage commençait, je pris ce fauteuil que je plaçai sur ma tête, et je pus ainsi traverser sans coup férir la moitié de Paris. Si vous conservez pour moi quelque amitié, je vous en prie donc, conservez ce vieux fauteuil royal en mémoire de moi; il vous portera bonheur. »

Il y a quinze jours, le tapissier octogénaire mourut. Ses vieux neveux lui firent faire des obsèques convenables; puis ils songèrent à se partager le chétif mobilier du défunt. Tout d'abord, ce fut à qui ne prendrait pas le gothique fauteuil, moule lourd, dur, à moitié détraqué et bon seulement à mettre au feu, n'eût été le respect des héritiers pour la dernière volonté d'un mourant.

Tout en discutant, l'un d'eux essaya de déplacer ce vieux insublie, et il le trouva d'une pesanteur énorme, eu égard aux matières assez légères qui le composaient.

« Diable! fit-il, on dirait qu'il contient des saumons de plomb en guise de crin. C'est singulier, » dit l'autre en essayant également de le soulever.

Tous deux se regardèrent: la même pensée venait de surgir dans leur cerveau. La housse du fauteuil fut aussitôt enlevée, et le velours fendu dans toute sa longueur. Qu'on juge de la surprise et de la joie des deux héritiers sexagénaires, lorsque, entre deux couches de crin, ils

trouvèrent quarante-trois rouleaux de pièces d'or de tous les règnes, depuis Louis XV jusqu'à Louis-Philippe! De plus, en retournant le meuble sens dessus-dessous, ils découvrirent une espèce de tiroir pratiqué entre les sangles, lequel contenait une inscription de rentes de 1,000 fr. et quelques autres papiers.

La manière dont le fauteuil était venu en la possession du vieux tapissier étant connue de plusieurs personnes, car il n'en avait jamais fait mystère, les deux héritiers crurent devoir faire part de leur découverte à l'autorité; mais le délit, si délit il y avait, était prescrit depuis longtemps, et d'ailleurs le millésime de la plupart des pièces d'or démontrait jusqu'à l'évidence qu'elles avaient été la propriété du défunt. Les héritiers, dont l'un est un garçon de bureau du ministère de l'intérieur, ont donc pu disposer de la trouvaille en toute sécurité de conscience.

RÈGLES RELATIVES À L'USAGE DE L'EAU COMME BOISSON ORDINAIRE.

1o. L'eau paraît convenir à ceux qui sont sujets aux maladies gouteuses, nerveuses, aux indigestions, aux insomnies; aux tempéramens bilieux, pléthoriques, à ceux qui sont disposés à l'apoplexie.

2o. L'eau ne convient pas, en général, aux estomacs faibles, languissans, aux personnes d'un tempérament pléguématique, dont la peau est flasque; leur estomac a besoin d'un autre stimulant.

3o. Les femmes doivent, en général, faire usage de l'eau, parce que, comme le dit très-bien le professeur Capuron, elles n'ont pas la fibre faite pour le vin; celles qui boivent de l'eau habituellement sont moins exposées aux affections nerveuses.

4o. Les enfans doivent aussi faire usage de l'eau seule ou avec peu de vin; leur développement se fait mieux que chez ceux à qui une aveugle tendresse ne peut refuser ni le café, ni les autres liqueurs fortes.

5o. Dans la vieillesse, l'eau simple n'est point utile, en général; il faut un stimulant plus énergique que l'eau, c'est le vin, appelé le lait des vieillards. Cependant ceux qui, n'ayant pas l'habitude du vin, voudraient en prendre et s'en trouveraient mal, doivent revenir à l'usage de l'eau, qui leur est alors avantageuse.

6o. L'eau, pendant le repas, doit être prise en quantité relative aux alimens et à leur nature. Il est, en général, préjudiciable à l'estomac de s'habituer à recevoir beaucoup d'eau pendant ou immédiatement après le repas; elle a l'inconvénient de trop délayer les alimens, de distendre l'estomac, et peut faire perdre l'action de ce viscère.

7o. La quantité que l'on doit boire dans la journée, doit être proportionnée à la déperdition des liquides.

8o. L'eau froide, prise après un exercice violent et pendant que le corps est couvert de sueur, est extrêmement dangereuse et fait tous les jours de nombreuses victimes.

9. L'eau que l'on boit en santé doit toujours être froide à moins qu'un hiver très-rigoureux ou une susceptibilité trop grande de l'estomac n'y mettent obstacle.

10o. Les personnes habituées à user abondamment des boissons spiritueuses et fermentées ne doivent jamais passer tout d'un coup à l'usage de l'eau, mais bien par degrés insensibles.

(La Santé.)

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS (6e chambre.)

L'Ulysse des quais,

Un énorme individu au torse athlétique, et dont la face de sanglier est entièrement couverte d'une barbe rousse, crasseuse et inculte, était traduit aujourd'hui devant la 6e chambre, sous la prévention de vol. Il déclare se nommer Chapon, dit Ulysse, et être plongeur. « C'est moi, dit-il, qui repêche les ceux qui se noient et autres objets. »

— Il paraît que vous sauvez aussi les rames, les crocs et autres objets que vous trouvez sur votre chemin ?

— Je salue tout ce qui est noyé.

— Enfin, vous êtes prévenu d'avoir pris sur le bateau du sieur Tardiveau un croc et deux rames qui lui appartiennent ?

— C'était abandonné, c'était pas attaché. J'ai repêché, voilà tout. C'est mon état.

— Mais vous vous trompez....

— Par la loi de Louis XIV, tout cela nous appartient; nous repêchons tout ce qui est abandonné.

— Les avertissemens que vous a donnés la justice auraient dû vous mettre en garde.

— Nous avons la loi de Louis XIV.

— Vous êtes incorrigible.

— C'est moi qui ai repêché la croix de Westphalie, en 1811; c'est moi qui ai repêché la croix de l'archevêché. Je repêcherais tout.... Qu'on me jette le royaume de France avec le Pont-Neuf et le pont des Arts, je parie que je le repêche! Foi de...

M. Tardiveau.— Mon croc et mes rames étaient bien attachés avec une chaîne...

Chapon.— J'ai repêché la couronne de Westphalie.

M. Tardiveau.— Il a fallu briser le cadenas.

Chapon.— J'ai repêché la croix de l'archevêché.

M. Moreau, inspecteur de la navigation.— Chapon a rendu autrefois des services.

Chapon.— J'ai trois médailles... j'ai tout repêché!

M. Moreau.— Maintenant la vieillesse et quelques excès l'ont fait tomber en imbécillité. Sur les quais, il est le jouet des gamins, qui le poursuivent et le battent. Cela cause du désordre. Plusieurs d'entre nous ont signé une pétition pour faire placer ce pauvre homme dans un établissement de charité.

Chapon, pleurant.— On ne me répond pas.... j'ai trois médailles.

Le tribunal ne condamne le prévenu qu'à 10 jours de prison.

M. le président lui dit: « Profitez de ce temps pour adresser une nouvelle demande à M. le préfet de police. »

Chapon.— Merci, messieurs les juges, merci. J'ai repêché la couronne de Westphalie, j'ai repêché la croix de l'archevêché. Tombez un peu dans l'eau et vous verrez si je ne vous repêché pas!